

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le 14 avril à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVENEGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.

Date de convocation : 9 avril 2022

**Présents :** Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Catherine MOUNIER, Didier ESVAN, Isabelle HELOU, Jérôme LE DOUAIRON, Loïc POULHALEC, Sabrina CROISSANT, Stéphanie KERMARREC, Claude POTIER, Elodie HILPERT

**Absent excusé :** Cédric CAUDEN

**Secrétaire :** Stéphanie Kermarrec

**Secrétaire adjointe :** Camille MICHEL

## 1) TAUX DE TAXES LOCALES 2021

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

TAXES MÉNAGES	2021	2022
Taxe d'habitation : gel du taux <b>sans modulation possible</b>	9.00%	9.00%
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>17,46% + 15,26 %</b>	<b>32,72 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	38.00%	<b>38.00%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2022 à 32,72 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2022 à 38,00 %

## 2) BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif principal commune pour l'exercice 2022 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	972 402,00 €	2 215 436,52 €
<b>RECETTES</b>	972 402,00 €	2 215 436,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 pour le budget principal.

## 3) BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget primitif assainissement pour l'exercice 2022 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	40 612,09 €	75 122,56 €
<b>RECETTES</b>	40 612,09 €	75 122,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 pour le budget annexe assainissement.

## 4) BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

Le budget primitif boulangerie pour l'exercice 2022 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	11 520,00 €	51 633,31 €
<b>RECETTES</b>	11 520,00 €	51 633,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 pour le budget annexe boulangerie.

#### **5) BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Le budget primitif lotissement des châtaigniers pour l'exercice 202 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	202 523,16 €	281 478,70 €
<b>RECETTES</b>	202 523,16 €	281 478,70 €

Après en avoir

délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 pour le budget annexe lotissement des châtaigniers.

#### **6) BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE ET LOGEMENTS SOCIAUX**

Le budget primitif maison de santé et logements sociaux pour l'exercice 2022 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	8 800,00 €	648 719,39 €
<b>RECETTES</b>	8 800,00 €	648 719,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 pour le budget annexe maison de santé et logements sociaux.

#### **7) TRAVAUX RUE DE LA TRINITE ET RUE DU STADE AVENANT**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09/11/2019 du lot 1 de l'entreprise Eurovia (56), portant un montant de marché initial de 64 557,40 € HT,

Considérant le besoin de valider la tranche conditionnelle prévue au marché et d'ajuster les travaux de sécurisation,

Madame le Maire propose la passation d'un avenant de 25 642,27 € HT avec l'entreprise Eurovia pour le lot 1 Terrassement Voirie Espaces Verts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'avenant ci-dessus et tout document entraînant sa bonne exécution.

#### **8) TRAVAUX ESPACE LE MESTRE AVENANTS**

Vu la décision du Maire en date du 24/10/2019 du lot 11 de l'entreprise Armor Peinture Plâtrerie (56), portant un montant de marché initial de 4 158,33 € HT,

Considérant le besoin de mettre en peinture le fermacelle et le bar, initialement non prévus,

Madame le Maire propose la passation d'un avenant de 3 281,50 € HT avec l'entreprise Armor Peinture Plâtrerie pour le lot 11 peinture.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'avenant ci-dessus et tout document entraînant sa bonne exécution.

#### **9) TRAVAUX ECOLE AR MILAD FINANCEMENT**

Considérant le projet actuel de rénovation de l'Ecole Ar Milad,

Considérant l'audit énergétique en cours via le dispositif ACTEE,

Considérant l'estimation financière de la rénovation énergétique établie par l'ALECOB le 05/04/2022,

Considérant les travaux annexes nécessaires en termes de sécurité et de rénovation électrique, la réfection des peintures,

Considérant le décret tertiaire,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'école Ar Milad.

Le montant prévisionnel des travaux est établi à 1 000 000 € HT.

Il est proposé de solliciter les financements de la Région, du Département et de l'Etat pour ce projet,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal, pour le projet d'aménagements extérieurs de l'Espace Le Mestre :

- Sollicite les financements de l'Etat, de la Région et du Département du Morbihan
- Charge Madame le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants

Fin de séance à 21h30.

Affiché le 23/04/2022

Transmis en Préfecture le 23/04/2022